

“

Pour un Futur
plus Vert



Programme SUNREF Tunisie

Termes de référence pour la réalisation d'un guide sur la pollution olfactive en Tunisie à l'intention des agents contrôleurs/évaluateurs de l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement.

Mise à jour : 17 Décembre 2021

Développé par



Avec la participation financière de



Mis en oeuvre par



Informations générales

Intitulé de la mission	Elaboration d'un guide sur la pollution olfactive en Tunisie.
Bénéficiaire(s)	ANPE
Lieu(x) d'intervention	Toute la Tunisie
Type de contrat	Contrat d'expertise individuelle ou d'achat
Niveau d'effort maximum	40 hommes jours
Durée du contrat	3 mois à partir de la date de signature du contrat
Démarrage de la Mission	25 janvier 2022

I. Cadre de la mission

Afin d'appuyer les objectifs du Gouvernement de la République de Tunisie, l'Agence Française de Développement (AFD) finance, avec le soutien financier de l'Union européenne (UE), le programme SUNREF Tunisie (Sustainable Use of Natural Ressources and Energy Finance) qui vise à promouvoir la mise en œuvre des politiques publiques en matière de maîtrise de l'énergie et de protection de l'environnement en Tunisie en contribuant à l'approfondissement et à la consolidation du marché naissant des financements verts à l'échelle nationale. Le programme développera la capacité et l'appétit des intermédiaires financiers dans ces domaines et soutiendra les investisseurs / porteurs de projets dans la réalisation d'investissements verts. L'assistance technique du programme est mise en œuvre par Expertise France.

Les objectifs spécifiques du programme SUNREF Tunisie sont :

- La construction et l'approfondissement d'une offre de finance verte promue par les institutions financières tunisiennes dans le secteur de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et de l'environnement ;
- Le renforcement de la compétitivité économique et la réduction de l'impact environnemental des entreprises industrielles et des établissements tertiaires par des mesures de maîtrise de l'énergie et dépollution ;
- Le développement institutionnel et le renforcement des capacités techniques des services de l'administration tunisienne en charge de l'énergie et de la protection de l'environnement.

Sur une durée totale de trois ans, le programme est constitué de trois composantes :

- (i) des lignes de crédit bancaires (60 MEUR auprès de quatre banques partenaires : UBCI, UBI, BH Bank et Amen Bank, auxquelles revient la charge d'accorder des prêts à des conditions financières attractives réservés à des projets verts dans le secteur industriel et tertiaire (économies d'énergie, utilisation des énergies renouvelables, opérations de protection environnementale, de dépollution et de recyclage), correspondant à certaines conditions d'éligibilité ;
- (ii) un dispositif d'incitation financière via des primes accordées aux investissements financés dans ce cadre, commissionnés et opérationnels et ayant fait l'objet d'une procédure de vérification, selon les dispositions présentées ci-après.
- (iii) un programme d'assistance technique (AT) aux banques, aux porteurs de projet, aux institutions nationales l'ANME et l'ANPE et aux autres acteurs clés du marché.

II. Contexte et justification

La pollution atmosphérique et particulièrement les nuisances olfactives sont les gênes les plus fortement ressenties par les populations riveraines aux installations industrielles en Tunisie.

Ainsi et malgré l'absence d'un cadre réglementaire national qui précise le protocole de mesure et les seuils d'alerte en matière de pollution olfactive, il devient de plus en plus fréquent au cours de ces dernières années que l'ANPE reçoive des plaintes sur les nuisances olfactives.

Les nuisances occasionnées par ce type de pollution et devant les problématiques sociales qu'elles engendrent, constituent de plus en plus un réel problème pour l'industriel. Leur élimination ainsi que leur prévention deviennent une priorité marquante particulièrement pour les industriels désireux d'améliorer leur image de marque et leur positionnement dans un contexte social de plus en plus exigeant vis-à-vis des problématiques environnementales.

C'est ainsi et dans le cadre de la composante 3 de l'assistance technique du programme SUNREF relative au renforcement des capacités de l'ANME et de l'ANPE qu'il a été décidé d'élaborer un guide sur les nuisances olfactives. Ce dernier permettrait d'une part de cerner les principales problématiques particulièrement techniques et juridiques en relation avec cette forme de pollution et d'autre part de prendre connaissance des techniques de caractérisation de la pollution olfactive et des solutions techniques à mettre en œuvre pour l'élimination de ce type de pollution.

III. Objectifs de la mission

L'objectif du guide serait d'accompagner et d'appuyer les agents contrôleurs/évaluateurs de l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement dans leurs missions de contrôle, de suivi de la pollution olfactive émise par les unités industrielles et d'assistance technique aux entreprises dans le choix des solutions à préconiser dans le domaine, dans l'évaluation et la validation des études de dépollution menées dans ce sens.

IV. Éléments constitutifs du guide

Le guide à élaborer sera constituer des quatre composantes suivantes :

a. Composante 1 : Caractérisation des principales sources de pollution olfactive rencontrées en Tunisie

Dans cette partie, le consultant sera appelé à :

- Donner un aperçu sur les principales formes et sources de nuisances olfactives,
- Donner un bref aperçu sur les impacts des polluants odorants sur la santé et l'environnement,
- Etablir un état des lieux des différentes formes de nuisances olfactives enregistrées en Tunisie particulièrement par types, sources et secteur d'activité ;
- Etablir un inventaire des activités polluantes à l'origine de nuisance olfactive.

Au niveau de cette composante fondamentale du guide, l'expert est appelé à prendre contact avec tous les acteurs disposant d'information sur les activités polluantes (DCAP -ANPE, municipalité, MS...) et à rendre visite aux principales installations et activités industrielles causant des nuisances olfactives.

L'expert développera des fiches signalétiques par type de pollution olfactive.

b. Composante 2 : Définition du cadre réglementaire et normatif en matière de pollution olfactive

Dans cette partie, l'expert est appelé à :

- Faire un balayage des différents textes réglementaires à l'échelle nationale en lien avec les nuisances olfactives,
- Présenter le cadre réglementaire et normatif le plus significatif de la pollution olfactive à l'échelle internationale,
- Mettre en évidence les lacunes et les pistes d'améliorations

c. Composante 3 : Métrologie de la pollution olfactive

Dans cette partie l'expert est appelé à présenter :

- Les protocoles de prélèvement et d'échantillonnage des polluants odorants,
- Les techniques de mesure et de surveillance des composants odorants,
- Les techniques de caractérisation des polluants odorants,
- Un inventaire des besoins matériel et logistique pour la caractérisation et le suivi des nuisances olfactives,

L'expert devra à chaque fois prendre en considération la particularité des sources de la pollution olfactive (canalisé, surfacique, diffuse...).

d. Composante 4 : Présentation des principales solutions techniques pour l'élimination et la réduction de la pollution olfactive

L'expert présentera au niveau de cette composante du guide :

- Les différentes techniques de réduction et/ou élimination des nuisances olfactives issues des activités industrielles et ce selon les types de sources (canalisé, diffuse ou surfacique,) et les polluants,
- Les avantages et les inconvénients de chaque technique
- Une estimation des coûts de chacune des solutions techniques de dépollution présentées.

V. Livrables, résultats attendus et calendrier de réalisation de la mission

La durée maximale prévue pour la réalisation de l'ensemble des travaux est estimée à trois (3) mois, à partir de la date de signature du contrat. Le niveau d'effort requis est estimé à un maximum de 40 h.j.

Livrables	Délai de réalisation
Méthodologie détaillée de réalisation du guide qui illustrerait les composantes à traiter, les éléments constitutifs à analyser et la démarche à suivre	Démarrage + 2 semaines
Guide sur la pollution olfactive, version draft	Démarrage + 9 semaines
Guide sur la pollution olfactive, version finale	Démarrage + 12 semaines

VI. Coordination et modalités d'exécution

L'expert Environnement au sein de l'assistance technique du projet SUNREF et le point focal ANPE seront les interlocuteurs principaux du prestataire.

La durée du contrat pour l'accomplissement intégral de la mission telle que décrite plus haut, y compris la remise et la validation des livrables, éventuellement après demandes de précisions ou de modifications, est fixé à 3 mois.

L'Assistance Technique se donne maximum 7 jours ouvrables pour évaluer, en concertation avec l'ANPE, chacun des livrables, 1, 2, et 3.

Le niveau d'effort pour la réalisation de cette étude **est estimé à 40 hommes-jours**. Le tarif de l'étude doit être global et les frais annexes liés aux déplacements du consultant sur site sont inclus dans le coût global proposé.

Les coûts d'organisation des ateliers sont pris en charge par l'AT du programme Sunref.

VII. Modalités de paiement

- 20 % du coût global de l'étude après remise et validation du livrable 1,
- 40 % du coût global de l'étude après remise et validation des livrables 2
- 40% du coût global de l'étude après remise et validation des livrables 3

VIII. Profil de l'expert et effort demandé

- Diplôme : ingénieur / master/ doctorat
- Spécialité : génie des procédés/ chimie industrielle/ environnement ou équivalent.
- Expérience : au moins 10 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'environnement et de la surveillance de la qualité de l'air,
- Références : ayant travaillé en tant qu'expert ou chef de projet dans au moins deux études sur la pollution atmosphérique
- Bonus : ayant travaillé dans un laboratoire de surveillance des nuisances olfactives et/ou ayant participé ou mené une étude sur les nuisances olfactives
- Langue : maîtrise de la langue française
- L'effort pour la réalisation de cette mission est estimé à 40h/j.

IX. Processus et critères de sélection

L'offre doit être envoyée à sunref.tunisie@expertisefrance.fr d'ici le 13 janvier 2022 à 18h et doit contenir :

- **Un dossier technique (70 points) intégrant :**
 - Un Curriculum Vitae actualisé mettant en relief les références du consultant en relation avec l'expertise.
 - Une brève note méthodologique mettant en valeur l'approche que l'expert suivra pour l'élaboration du guide y compris un calendrier de la mise en œuvre des activités.
- **Une proposition financière (30 points) indiquant :**
 - Le prix unitaire par jour en HT et en TTC
 - L'offre globale en HT et en TTC.